Recours au Règlement-M. Caccia

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de répondre à la question de mon honorable collègue. Selon les principes généraux qui étaient inclus dans l'entente que j'ai déposée à la Chambre en avril 1985, on a poursuivi nos travaux, d'une part à l'intérieur du Conseil du Trésor et, d'autre part, en consultation avec les syndicats. Un document a été présenté au Conseil des ministres et les pourparlers avec les syndicats sur le document final sont en voie de se conclure pendant les jours qui viennent. Je serai en mesure d'en faire rapport à la Chambre certainement d'ici la fin de la session.

ON DEMANDE SI LES PENSIONNÉS ONT ÉTÉ REPRÉSENTÉS DURANT LES NÉGOCIATIONS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, est-ce que les pensionnés ont été représentés dans les négociations? Dans l'affirmative, à quel niveau?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Au Comité consultatif sur les pensions, il y a un représentant de l'Association des pensionnés. Leur point de vue a été considéré tout au long des discussions et je peux simplement assurer mon honorable collègue que nos engagements, qui ont été pris au cours de la campagne électorale de 1984, qui visaient bien à ce que les droits acquis soient protégés, vont être respectés dans l'entente qui sera soumise à cette Chambre.

LA RÉGLEMENTATION

LE CODE D'ÉTHIQUE

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil privé et ministre responsable de la réglementation.

Le 6 mars, le ministre a introduit son code d'équité concernant la réglementation. Est-ce qu'il peut aujourd'hui aviser cette Chambre sur l'évolution de ce dossier?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, mon honorable collègue démontre à nouveau son intérêt pour le dossier sur la réglementation. Il me fait plaisir de l'informer que le gouvernement a finalisé ce qui a trait au plan d'action, pour mettre de l'ordre dans la réglementation. J'annoncerai en détail ce plan le 27 mai.

[Traduction]

LES AÉROPORTS

L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR ASSURER LA SÉCURITÉ AUX AÉROPORTS DE MONTRÉAL

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'adresse ma question au secrétaire parlementaire du ministre des Transports. Ce dernier nous a informés hier qu'il faisait une enquête sur la nouvelle société chargée d'assurer les services de sécurité à Mirabel et à Dorval et qu'il ferait un rapport. Est-ce que cette heureuse société vieille de deux semaines dispose d'un actif complètement distinct? Est-elle cautionnée? A-t-elle son propre bureau, ou n'est-elle qu'une simple façade destinée à obtenir les fonds d'un contrat alloué sans appel d'offres?

• (1500)

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, le ministre des Transports a entrepris hier de trouver des réponses à une série de questions posées par le député. Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que les deux sociétés sont distinctes. Elles n'ont pas d'avoirs communs immobilisés ou non. Oui, en effet les sociétés sont cautionnées par les services de cautionnement nationaux habituels. Oui, elles détiennent un permis ou sont sur le point de l'obtenir du Québec et de l'Ontario. Il ne fait aucun doute que ni le sénateur ni sa femme n'a aucun intérêt . . .

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Il est 15 heures. Le député de Davenport (M. Caccia) m'a signalé qu'il désire invoquer le Règlement.

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DÉPÔT D'UN DOCUMENT CITÉ

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, lors de la période des questions, en réponse à une question que je lui posais, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a cité un document. J'aimerais savoir si le ministre aurait une objection à déposer ce document conformément à la coutume de notre Chambre.

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député parle d'un document que j'ai personnellement transmis à son bureau dès qu'il a été publié à Washington. Il l'a eu il y a 24 heures. Je me suis contenté de citer ce document qu'il a probablement dans sa poche.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Cela ne répond pas à la question.